

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 10 avril 2025**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Adoption du compte administratif 2024

PJ : 1

ETAIENT PRESENTS :

Jacky REY, Président de séance, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Henri CROS, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI, Jean-Michel AZEMA, Caroline SAUMADE, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Mylène CAYZAC PRAME, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE

PROCURATIONS :

Joffrey LEON à Frédéric GRAS
Jean-Yves CHAPELET Jean-Christian REY
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY

Secrétaire de séance :

Jacky REY

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Sur rapport n°1-3 du Président de séance,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jacky REY

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centre de gestion,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au centre de gestion

Vu, le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable,

Considérant ce qui suit :

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public ; il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

Le compte administratif 2024 du centre de gestion du Gard fait apparaître un excédent réalisé brut global de 1 811 724,22 € qui se décompose de la manière suivante :

- Investissement : - 79 710,05 €
- Fonctionnement : 1 891 434,27 €

Les résultats de l'exercice se présentent comme suit à l'issue de l'exercice :

Section de fonctionnement	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	6 041 033,54 €	0,00 €
Recettes	7 932 467,81 €	0,00 €
dont excédent 2023 reporté	1 574 843,38 €	
dont recettes 2024	6 357 624,43 €	
Résultat (excédent à affecter)	1 891 434,27 €	0,00 €

Section d'investissement	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	299 859,60 €	114 216,16 €
dont déficit 2023 reporté	62 441 ,19 €	
dont dépenses 2024	237 418,41 €	
Recettes	220 149,55 €	
Résultat (Besoin de financement à couvrir)	- 79 710,05 €	114 216,16 €

Résultat global			
Section	Réalisé	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 891 434,27 €	0,00 €	1 891 434,27 €
Investissement	- 79 710,05 €	114 216,16 €	193 926,21€
Résultat global	1 811 724,22 €	114 216,16 €	1 697 508,06 €

Les résultats du compte administratif 2024 sont en tous points conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier.

Au vu des éléments ci-dessus, le Président de séance, après avoir demandé au Président du conseil d'administration du centre de gestion de se retirer, propose aux membres de l'assemblée :

Article 1 :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2024,

Article 2 :

- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance et
Le Président de séance

Jacky Rey



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 18-04-2025
- La publication par voie électronique le : 18-04-2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le PRESIDENT,
A Nîmes, le 10/04/2025
Le PRESIDENT,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Nîmes, le 17/04/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
VOTES : Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 28/03/2025

Jacky REY, le Vice-Président



Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2025 et de la publication le 18/04/2025.

A Nîmes, le 17/04/2025